

Les fortifications de Saint-Quentin des origines à leur destruction

par M. R. DAUTEUILLE.

A son origine, Saint-Quentin est divisée entre le Castellum ou bourg de Saint-Quentin et « Augusta ». Les murailles du bourg se dressaient sur l'emplacement des actuelles rues Croix-Belle-Porte, du Gouvernement, de la Sous-Préfecture et de la Sellerie ; elles coupaient la place de l'Hôtel-de-Ville. Deux portes s'ouvriraient dans l'enceinte, nommées ensuite porte Fréreuse et porte Saint-André.

Les envahisseurs nordiques dévastèrent la ville. La destruction était complète vers 883. La cité fut rapidement reconstruite en raison des nombreux pèlerinages qu'attirait le tombeau de Saint QUENTIN.

Vers 885, le comte abbé TEURICK ou THIERRY entoura la ville nouvelle d'une seule enceinte. Elle protégeait à la fois le Castellum ou bourg de Saint-Quentin et « Augusta », la ville d'origine romaine. En 898, BAUDOIN, comte de Flandres la détruisit. Enfin, en 935, les Lorrains prirent la ville et rasèrent les fortifications. Elles furent reconstruites, endommagées maintes fois ou abattues au cours des siècles qui suivirent.

Pendant la guerre de Cent Ans, PHILIPPE DE VALOIS et CHARLES V incitèrent les échevins à fortifier la ville. Ils les autorisèrent à lever, dans ce but, de nouveaux impôts. De 1462 à 1472, la ville changea trois fois de maîtres.

Le 27 août 1557, la faiblesse des fortifications permit aux Espagnols de s'en emparer facilement. En 1559, les bastions commencés par les Espagnols furent achevés par les Français. Ils prirent les noms de bastion du Roi et de bastion de la Reine. A cette même époque, le quartier de la Toussaint, trop exposé au feu des assaillants, fut détruit. Sur son emplacement fut établie une vaste demi-lune appelée le Coupement.

En 1568, les remparts partiellement reconstruits soutinrent l'assaut des troupes de M. de Genlis qui guerroyait pour le prince d'Orange. En 1590, le bastion de Longueville protège la ville vers l'Ouest. En 1598, commence la construction des boulevards de Remicourt qui seront ensuite modifiés en tenailles et terminés

en 1624. En 1610, le bastion de Saint-Jean est créé. En 1616, les murailles résistent à de multiples attaques. La demi-lune Saint-Louis est construite en 1626. RICHELIEU fit dresser un plan des fortifications de 1634 à 1639, par M. DESNOYERS.

Pendant son ministère, Saint-Quentin fut munie de fortifications plus modernes. Un meilleur relief, un tracé plus sobre, mieux adapté leur furent donnés. Plus tard, VAUBAN établira des lunettes et des ouvrages à cornes au-delà des glacis.

La demi-lune de Saint-Louis est transformée en bastion en 1639. De 1639 à 1640, les demi-lunes de Sainte-Catherine, Saint-Jean, Pradelle, Carvin et de la porte d'Isle complètent la valeur militaire de la ville. En 1641, les remparts, de forme presque circulaire, mesurent 1.500 toises (3 km). En 1647, ils permettent de repousser de nouvelles attaques. Les cornes et la demi-lune Saint-Martin, les cornes de la porte d'Isle et Vauban sont construites en 1674, les lunettes de Tourival et du pré Saint-Thomas, achevées en 1690.

Le moulin Garand, situé près du pont de Pontoile, tournait avec les eaux provenant d'un gonflement dû au rehaussement des vannes des moulins de la porte d'Isle et aux fossés de la place depuis le Coupelement jusqu'à la porte Saint-Martin.

Les archives révèlent les difficultés financières de la ville : la royauté exige que les fortifications soient entretenues aux frais des bourgeois. Ceux-ci répondent très respectueusement qu'ils manquent d'argent pour ces travaux. Par exemple, les réparations à effectuer aux fortifications de 1759 à 1760 coûteraient 2.018 livres ; la Municipalité ne dispose que de 1.000 livres. Elle écrit : « — La maîtrise des ouvrages n'est pas en état de faire les avances d'une pistole... Avec la misère générale, les ouvriers sont hors d'état d'attendre pendant un an leurs façons et avances à leurs compagnons, ceux qui fournissent les briques, chaux, sable, pierres et bois ne sont qu'au jour le jour. » La Municipalité demande l'autorisation d'utiliser les revenus de l'octroi pour le paiement des travaux.

Au XVIII^e siècle, la frontière s'éloigna de Saint-Quentin. Les fortifications ne subirent alors que peu de transformations et d'entretien. Leurs talus servirent parfois de potagers.

Dans une lettre du 4 juillet 1807, le Conseil Municipal de Saint-Quentin écrit à l'Empereur :

« Ce ne sont plus maintenant ni l'Escaut, ni la Lys, ni la Somme qui servent de ligne d'opération à l'armée française. Elle ne s'appuie ni sur Cambrai, ni sur Valenciennes, ni sur Saint-Quentin. L'Elbe, l'Oder, la Vistule, le Niémen, voilà les fleuves qui coulent aux pieds de nos drapeaux. Varsovie, Dantzig, Koenisberg, voilà les villes qui conviennent à nos frontières. »

Déjà, les fortifications de la ville avaient été mises hors d'entretien par un décret du ministre de la Guerre de l'Empire.

Postérieurement, la démolition d'une partie des ouvrages extérieurs et murs d'enceinte avait été autorisée pour permettre le passage du canal de Saint-Quentin et l'installation du port. Le Ministre de la Guerre avait confirmé que Saint-Quentin ne serait plus considérée comme place de guerre. Le Conseil Municipal demande donc que lui soient concédés, en vue de leur démolition, les ouvrages avancés et murs d'enceinte qui restent encore debout. Cette décision rendrait à la culture la partie très considérable des terrains occupés par les « dites fortifications ». Ainsi serait fournie une énorme quantité de matériaux. La construction des maisons, bâtiments et usines « dont les bords du canal et le port ne tarderaient pas d'être couverts » serait favorisée. L'éclatement de l'enceinte permettrait l'extension de la cité qui commence son développement industriel.

Le 1^{er} février 1809, le Maire signale le danger que font courir à la ville les deux magasins à poudre qui demeurent dans la cité et dont rien ne justifie plus la présence. « Ce danger est réel, écrit-il, en raison des facilités que l'on a. A cause des travaux du canal, la ville est ouverte au Sud et à l'Est ; au Nord, elle l'est également en raison de la démolition de la porte Saint-Jean vétuste ; à l'Ouest, en raison de la démolition de la porte Saint-Martin pour le redressement de la chaussée de Paris... La garde de ces magasins est assurée par deux factionnaires pris parmi les remplaçants de la garde bourgeoise qui n'en sont pas responsables. » Il conseille d'enlever le contenu de ces magasins et de le confier à des villes de garnison voisines.

Le 6 septembre 1809, le maire renouvelle sa mise en garde au sujet des magasins à poudre et demande l'octroi à la ville, à titre gracieux, des bâtiments qui abritent ce dangereux matériel de guerre.

La même année, les travaux du canal et des deux souterrains arrivent à leur fin. L'Empereur et Marie-Louise, pour leur premier voyage, inaugureront cette nouvelle voie navigable. Le couple impérial s'arrêtera à Saint-Quentin. La Municipalité jugea bon de profiter de cette circonstance pour rappeler ses demandes. Afin de prédisposer l'Empereur en sa faveur, elle prépara une fastueuse réception et elle prit toutes les précautions de police nécessaires pour assurer la protection du souverain. De plus, la Municipalité projeta l'érection d'un monument en l'honneur de sa Majesté impériale. Une députation de la Municipalité fut reçue par l'Empereur qui approuva ce beau projet. Elle profita de l'occasion pour rappeler la pétition du 4 juillet 1807, tendant à « l'obtention des fortifications » et à la suppression des magasins à poudre. Il est entendu que les deux tiers du produit tiré de la destruction des fortifications servira à l'érection du monument ; l'autre tiers, à la création des promenades « si nécessaires à notre bonne ville entourée de marais et fermée de plantations ».

Puis le Conseil Municipal déploie une très grande activité pour recevoir magnifiquement l'Empereur. La ville se présentera sous son meilleur jour. Décorations et illuminations sont prévues avec soin. Contre tant d'honneurs, la ville espère bien obtenir le droit de détruire les fortifications.

Le couple impérial devait arriver à Saint-Quentin le 17 avril 1810, au soir. Mais la fête de Pâques tombait le 22. L'Empereur retarda son voyage pour ne pas participer à un banquet pendant la Semaine Sainte. En vérité, des cultivateurs de la région de Péronne s'étaient livrés à un début de révolte contre certaines dispositions nouvelles du code des marchés. Un bataillon fut envoyé pour rétablir l'ordre. L'Empereur était sans peur sur les champs de bataille, mais la crainte d'un attentat le hanta toujours.

Partie le 27 avril 1810, à 7 h du matin de Compiègne, la cour arriva à Saint-Quentin vers 1 h de l'après-midi. L'accueil de la ville fut parfait ; la fin de la journée et la soirée se déroulèrent avec beaucoup d'éclat. L'Empereur eut lieu d'être satisfait de sa bonne ville de Saint-Quentin. La Municipalité pouvait espérer que le gouvernement impérial satisferait ses vœux.

Le cortège quitta Saint-Quentin le samedi 28 avril pour inaugurer le tronçon de canal comportant les deux souterrains dits « du Tronquoy » et de « Riqueval ». Le bief de partage des eaux, à Lesdins, était encore à sec. L'Empereur voulut parcourir à cheval le souterrain du Tronquoy. Sans attendre que tous les flambeaux fussent allumés, il poussa son cheval dans l'obscurité. Celui-ci heurta une échelle abandonnée sur le sol. L'homme et le cheval prirent peur, et l'Empereur galopa jusqu'à la sortie. Cet incident indisposa NAPOLEON et, à l'étape suivante, le Maire de Cambrai dut supporter une remarque désagréable.

Un décret pris le 28 avril 1810, décida de la démolition des fortifications de Saint-Quentin. La ville jouirait en toute propriété des terrains qu'elles occupaient et des matériaux. Un boulevard serait planté sur l'emplacement des fortifications et des promenades publiques y seraient établies. De nombreux articles fixent l'utilisation de l'argent recueilli. La route de Paris sera élargie dans la partie qui traverse la ville ; l'Hôtel-de-Ville, réparé. Les sept petites places et les revers encore en sol battu seront pavés. Des abreuvoirs et une fontaine seront disposés de manière à fournir plus commodément des « eaux salubres » aux besoins de la population. L'arsenal de l'artillerie est concédé à la ville ; les prisons y seront transférées.

La Municipalité de Saint-Quentin avait obtenu entière satisfaction. Restaient à payer les « dépenses occasionnées pour les fêtes de sa Majesté ». Elles s'élevaient à 47.737 F 97, somme très lourde pour l'époque.

574

VILLE DE SAINT-QUENTIN

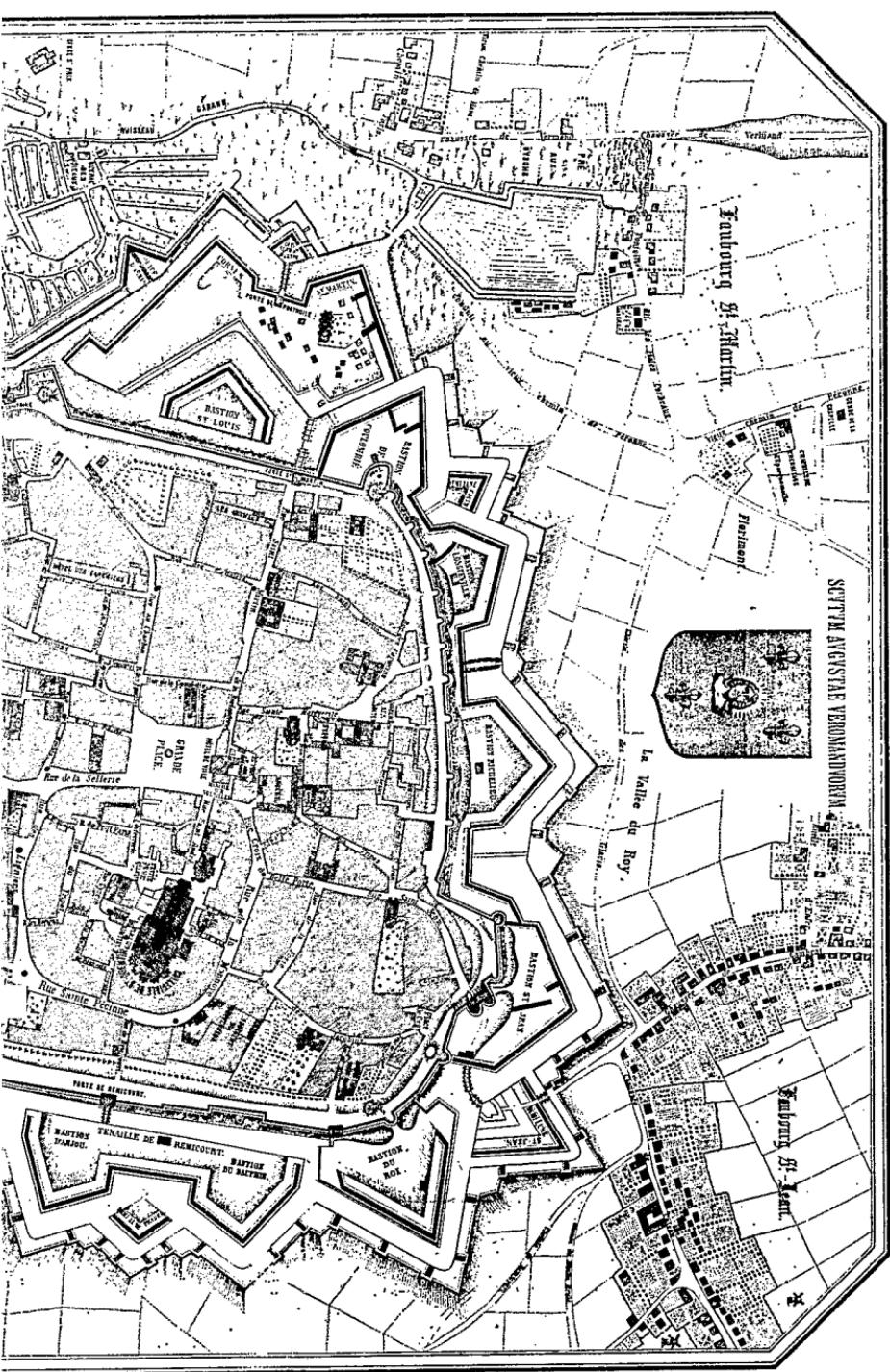
au Commencement du XVIII Siècle.

Échelle de 1 mètre pour 5000 mètres.

卷之三

1420

8-1954]



SUTUM AUGUSTAE VERDUNA M DCCX

L'application du décret souleva de nombreuses difficultés. La vente des matériaux et d'une partie des terrains des fortifications rapporterait de l'argent. Mais la démolition des ouvrages exigeait l'avance d'importantes sommes dont la ville ne disposait pas. D'autre part, les hommes valides étaient mobilisés et la main-d'œuvre manquait. Enfin un conflit s'éleva entre la Municipalité et M. GAYANT, directeur du canal, sur la propriété de certains matériaux des fortifications.

Rapidement vinrent la retraite de Russie et la Campagne d'Allemagne. L'administration militaire, prudente, vit d'un mauvais œil le projet de démolition des fortifications restantes. A la Restauration, les fortifications étaient demeurées à peu près dans le même état qu'au début du siècle quoiqu'un peu plus atteintes par la vétusté. Elles gênaient considérablement le développement et l'expansion industrielle de la ville.

En 1816, la Royauté juge bon d'assurer la défense de la France ramenée à ses limites de 1789. Le Ministre de la Guerre manifeste son intention de reclasser Saint-Quentin parmi les places de guerre. Afin de gagner l'approbation des Saint-Quentinois, il prétexte la nécessité de protéger les manufactures contre un ennemi éventuel. La ville serait isolée, d'autre part, par un système de vannes utilisant les eaux de la Somme.

En 1818, une Commission d'enquête est constituée. Le Colonel du Génie Paris rédige le rapport. Il propose de cesser toutes démolitions et d'agrandir l'enceinte. M. de BAUDREUIL, Maire, riposte : la mise en défense de la ville est purement illusoire. Il en résulterait une sécurité trompeuse. Saint-Quentin est dominée au Sud par des hauteurs très rapprochées. A la première volée de coups de canon, la ville serait forcée d'ouvrir ses portes sous peine d'être écrasée ou brûlée. Au Nord et à l'Ouest, « elle est nue », et les établissements qui se trouvent de ce côté seraient également détruits. D'autre part le projet laisse hors des fortifications, donc à la merci de l'ennemi, cinq des principaux établissements de commerce de la ville.

« La ville de Saint-Quentin quoique sur une rivière large et marécageuse ne peut point être une barrière et un point d'appui pour arrêter une invasion. » Enfin, « la nouvelle enceinte réduirait la ville à des limites trop petites et trop resserrées, ce qui serait très préjudiciable à l'industrie du pays et à l'extension de son commerce... Depuis longtemps, la ville est trop petite pour ses habitants, les prix des maisons sont excessifs ; les loyers le sont encore plus... La ville doit nécessairement s'étendre ; la démolition des fortifications en offrait le moyen... Le nouveau projet arrête toutes nouvelles constructions et resserre la ville dans des bornes trop étroites... Il détruit tous les avantages que la ville et le commerce retirent du canal de Saint-Quentin et il rend le port inutilisable... C'est à la frontière même qu'il faut établir les points de résistance... à Vervins, Guise, La Capelle...

Le seul moyen de défense utile pour Saint-Quentin serait de porter la ligne de circonvallation au-delà du faubourg d'Isle, sur les hauteurs et au-delà du faubourg Saint-Martin. Cette ligne serait appuyée et soutenue par des redoutes qui commanderaient les routes de Guise et de la Fère... « Cette défense extérieure portée sur les hauteurs qui dominent la ville empêcherait l'ennemi de s'en emparer et défendrait utilement le passage de la Somme ».

Le Maire rejette donc le projet du Colonel PARIS et demande au roi l'autorisation de continuer la destruction des fortifications. M. DUBOSCO, Président de la Chambre de Commerce ainsi que M. BLANVILLAIN, Ingénieur en Chef du Département de l'Aisne, font l'éloge de l'industrie Saint-Quentinoise et rejoignent les conclusions de M. le Maire de BAUDREUIL.

Pendant trois ans encore, la décision de détruire les fortifications sera suspendue. Le duc d'ANGOULÈME, fils aîné du futur CHARLES X et neveu du roi LOUIS XVIII, visita Saint-Quentin. Ce prince, qu'on disait libéral, apprécia le développement commercial de la ville. Il jugea bon que l'essor n'en soit pas interrompu. Son intervention auprès du monarque régnant élimina la menace d'enclôre Saint-Quentin dans un étroit système de défense. Le roi accepta le don des fortifications à la ville. La Municipalité remercia le duc d'ANGOULÈME par une lettre datée du 22 novembre 1821.

Les fortifications furent démantelées et les terrains, vendus. Saint-Quentin, délivrée de son carcan de pierre et de fossés, reprit son expansion économique et devint une cité industrielle prospère.

R. DAUTEUILLE.

SOURCES :

Archives Municipales de Saint-Quentin. Séries D et N.

Paris, le 29 avril

DECRETS IMPERIAUX

Cambrai, le 28 avril 1810.

NAPOLEON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE ET PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, etc. etc. etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

T I T R E P R E M I E R.

Travaux des ponts et chaussées.

Art. 1^{er} — Les travaux du canal et de la navigation de la Somme, depuis sa jonction avec le canal Crozat près de Ham, jusqu'à Saint-Valéry, seront repris cette année.

II. — Il sera prélevé, chaque année, à dater de 1811, pour être affectée à ces travaux, une somme de 300,000 fr., à prendre sur l'imposition destinée aux travaux du système de canaux, se rattachant au canal de Saint-Quentin.

Il sera de plus fait un prêt par la caisse des canaux, montant à la somme de 2,400,000 fr., sur laquelle il sera versé, pour la présente année 1810, 300,000 fr. La quotité à effectuer aux années suivantes, sera fixée par le budget annuel des ponts et chaussées.

III. — Il sera ouvert une route, de Saint-Quentin à Péronne. Elle s'embranchera près de Roupi, sur la route de Paris à Saint-Quentin.

IV. — La somme de 300,000 fr. à laquelle sont évaluées les dépenses de la construction de cette route, sera fournie ; savoir : Les trois quarts par les départemens de l'Aisne et de la Somme, qui y contribueront également, au moyen des centimes additionnels imposés à cet effet, à dater de 1811, et le quart par la commune de Saint-Quentin, sur le produit de la vente des fortifications dont la cession est faite à ladite ville, comme il est dit ci-après :

V. — La route de Paris à Saint-Quentin sera élargie en 1811, dans la partie qui traverse ladite ville, à l'entrée de la grande place.

VI. — Les indemnités pour démolition de maisons et la dépense du pavage seront acquittées par ladite ville, sur ses revenus et sur les produits de la vente des terrains des fortifications.

T I T R E I I.

Travaux de la ville de Saint-Quentin.

VII. — Les fortifications de la ville de Saint-Quentin seront démolies.

VIII. — Nous faisons donation à ladite ville des matériaux desdites fortifications, ainsi que des terrains qu'elles occupent, pour en disposer et en jouir en toute propriété.

IX. — Sont exceptées de ladite cession les fortifications antérieurement démolies et les terrains qui sont le long du bassin et du canal.

Lesdits terrains seront vendus, et les fonds provenant de la vente versés à la caisse des canaux et affectés spécialement aux dépenses du canal et de la navigation de la Somme.

X. — Un boulevard sera planté autour de la ville, sur l'emplacement des fortifications, et il y sera établi des promenades publiques.

XI. — Les fonds provenant tant de la vente des matériaux des fortifications que de la vente des terrains qui seront disponibles après l'établissement du boulevard et des promenades publiques, seront versés dans la caisse de la ville pour concourir aux dépenses des travaux ordonnés par les articles IV et VI ci-dessus, et à ceux qui seront ordonnés ci-après.

XII. — L'Hôtel-de-Ville sera réparé. Des salles convenables y seront disposées pour les tribunaux civil, de commerce, de paix et des prud'hommes.

XIII. — L'arsenal de l'artillerie est concédé à la ville, en toute propriété.

XIV. — Les prisons judiciaires et de police seront établies et transférées dans le local de l'arsenal.

XV. — Les sept petites places et les revers non pavés de la ville de Saint-Quentin, seront incessamment pavés.

XVI. — Des abreuvoirs et une fontaine seront disposés de manière à fournir plus commodément des eaux salubres aux besoins de la ville.

XVII. — Les tueries actuellement existantes, seront supprimées ; le local sera vendu, et le prix versé dans la caisse de la ville, qui formera, sans délai, un nouvel établissement hors de la ville.

XVIII. — Lesdits travaux seront faits sur les fonds de la ville, provenant, tant de la vente des matériaux et des terrains des fortifications, que du restant libre annuel sur ses fonds ordinaires.

XIX. — Les plans et projets seront soumis à notre ministre de l'intérieur, avant le 1^{er} janvier prochain.

XX. — Nos ministres de l'intérieur, de la guerre et du trésor public sont chargés de l'exécution du présent décret.

signé, NAPOLEON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'Etat,

signé, H. B. duc DE BASSANO.